

2012_A036

OBJET : Politique de la ville - Avenant au Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de la commune de Vitrolles - Autorisation de signature

Le 15 mars 2012, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 9 mars 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - AMAROUCHE Annie - AMIEL Michel - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre - BARRET Guy - BENON Charlotte - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOUTILLOT Guy - BOYER Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CASSAN René - CATELIN Mireille - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAGORNE Robert - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DESCLOUX Odette - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DILLINGER Laurent - DRAOUZIA Dahbia - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUFOUR Jean-Pierre - FERAUD Jean-Claude - FERAUD Pierre - FILIPPI Claude - FOUQUET Robert - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSDÉMANGE Gérard - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - HAMARD OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JONES Michèle - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LAGIER Robert - LARNAUDIE Patricia - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - LICCIA Marcel - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PIERRON Liliane - PIN Jacky - PIZOT Roger - POITOU Frédéric - RENAUDIN Michel - RIVET-JOLIN Catherine - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie- Pierre - SILVESTRE Catherine - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - VALETA Marie-José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : BELLUCCI Angélique suppléée par LOVISOLO Christophe - CHARDON Robert suppléé par CLAVEL Caroline - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MEDVEDOWSKY Alexandre suppléé par SKRIVAN Fleur - ROVARINO Isabelle suppléée par MENGEAUD Julien

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : AREZKI Alain donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude - BARBAT-BLANC Odile donne pouvoir à GARÇON Jacques - BRAMI Héliot donne pouvoir à GERACI Gérard - CIOT Jean-David donne pouvoir à BOYER Michel - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à FERAUD Pierre - DAVENNE Chantal donne pouvoir à DE PERETTI François-Xavier - DEMENGE Jean donne pouvoir à JOUVE Mireille - DUPERREY Lucien donne pouvoir à DELAVET Christian - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à PIERRON Liliane - GARNIER Eliane donne pouvoir à PATOT Gérard - GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à LAGIER Robert - GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - GUINIERI Frédéric donne pouvoir à LECLERC Jean-François - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à SILVESTRE Catherine - LOUIT Christian donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - MATAS Henri donne pouvoir à DECARA Yannick - MERGER Reine donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - MOHAMMEDI Amaria donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - MOINE Anne donne pouvoir PIN Jacky - NELIAS Mireille donne pouvoir à BUCCI Dominique - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à BRUNET Danièle - ORCIER Annie donne pouvoir à MOUGIN Jacques - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à CHAZEAU Maurice - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à DESCLOUX Odette - POTIE François donne pouvoir à DAGORNE Robert - SAEZ Jean-Pierre donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - SLISSA Monique donne pouvoir à AMIEL Michel - TONIN Victor donne pouvoir à DELOCHE Gérard

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALBERT Guy - BAUTZMANN Marcel - DEVAUX Pierre - GARCIA Daniel - LONG Danielle - MERSALI Malik - PERRIN Jean-Claude - TRINQUIER Noëlle

Secrétaire de séance : Yannick DECARA

Monsieur Bruno SANGLINE donne lecture du rapport ci-joint.

07_2_01

CONSEIL DU 15 MARS 2012

Rapporteur : Bruno SANGLINE

Thématique : Politique de la ville

Objet : Avenant au Contrat Urbain de Cohésion Sociale (« CUCS ») de la commune de Vitrolles – Autorisation de signature

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le contrat urbain de cohésion sociale (« CUCS ») de Vitrolles, approuvé par le Conseil de communauté du 20 juin 2007, est arrivé à échéance le 31 décembre 2011. L'Etat, lors du Comité Interministériel des Villes de juillet 2011, a prorogé la validité des CUCS jusqu'au 31 décembre 2014 ; ce qui implique la signature d'un avenant pour tous les CUCS en cours. Le présent avenant au CUCS de Vitrolles a été adopté par le Conseil municipal de Vitrolles en date du 1^{er} décembre 2011.

La ville de Vitrolles, dans le cadre de l'avenant ci-joint au contrat urbain de cohésion sociale, reconduit ses priorités :

- l'habitat, l'amélioration du cadre de vie et la gestion urbaine et sociale de proximité,
- le développement économique, l'insertion par l'activité économique, l'emploi et la formation,
- la prévention de la délinquance, la tranquillité publique et l'accès aux droits,
- la santé, la solidarité et le soutien à la parentalité,
- la réussite éducative, l'égalité des chances et l'accès à la culture,

Au titre de cet avenant, la CPA confirme son engagement à soutenir la commune de Vitrolles pour la mise en œuvre de son CUCS dans le cadre de ses compétences :

- **Compétence insertion et développement économique :**

Le développement économique et l'insertion constituent deux volets complémentaires qui permettent d'offrir à la fois de l'emploi aux chômeurs et une main d'œuvre qualifiée aux entreprises. Concernant l'insertion des personnes en difficulté la Communauté du Pays d'Aix interviendra par le biais du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi communautaire, et les publics issus des territoires inscrits en CUCS seront considérés comme prioritaires pour le PLIE.

- **Compétence habitat :**

La Communauté s'engage à participer aux opérations « habitat » de la commune de Vitrolles répondant aux objectifs du Programme Local de l'Habitat communautaire, et à poursuivre son soutien actif technique et financier au Projet de Renouvellement Urbain du quartier des Pins.

- **Compétence prévention de la délinquance :**

La Communauté interviendra dans le domaine de l'accès au droit et de l'aide aux victimes, dans le domaine de la médiation (médiation familiale et aide à la parentalité), dans le domaine de la prévention des conduites à risques (actions en lien avec la médecine scolaire, actions en faveur des élèves, renforcement de la prévention aux abords des établissements scolaires, soutien financier aux ateliers santé ville), dans le domaine de l'information et de la communication (soutien aux campagnes de sensibilisation ciblées).

Pendant toute la durée du CUCS et à la demande de la commune de Vitrolles, la CPA s'engage à examiner toutes les actions nouvelles présentées par la Ville à titre expérimental, dès lors qu'elles entreront dans ses champs de compétence, et seront déclarés d'intérêt communautaire.

Vu l'exposé des motifs ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2007-A254 du Conseil communautaire du 20 juin 2007 adoptant le CUCS de Vitrolles ;

Vu l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville du 9 février 2012 ;

Vu l'avis du Bureau communautaire du 23 février 2012.

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'avenant n° 1 au Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Vitrolles ci-joint, portant son terme au 31 décembre 2014.
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le dit avenant au CUCS, ainsi que tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.



PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE DE VITROLLES
MENTION D'ENREGISTREMENT

Enregistré
le. 06 DEC. 2011

à la Sous-Préfecture d'Isires
Visa du S.G. ou S.G.A.

Le Préfet Délégué
pour l'égalité des chances

Avenant n° 1 au Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville de VITROLLES

Entre :

L'Etat, représenté par Monsieur le Préfet délégué pour l'égalité des chances,

Et

La Ville de Vitrolles, représentée par Monsieur le Maire (de l'arr. 11.228)

Et

Le Conseil Régional, représenté par Monsieur le Président

Et

Le Conseil Général, représenté par Monsieur Le Président

Et

La communauté du Pays d'Aix, représentée par Madame Le Président

Et

La Caisse d'Allocations Familiales, représentée par Monsieur le Directeur Général

Et

L'AROHLM PACA et CORSE, représentée par Monsieur le Directeur

IL EST PREALABLEMENT EXPOSÉ

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) signé le 14 septembre 2007 entre l'Etat, la Ville de Vitrolles, le Conseil Régional, le Conseil Général, la Communauté du Pays d'Aix, la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône et l'AROHLM, a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2010.

Le Gouvernement a prorogé la validité des contrats urbains de cohésion sociale jusqu'au 31 décembre 2014 ce qui implique la signature d'un avenant pour chacun des contrats en cours sur les bases territoriales du contrat initial.

Cet avenant offre l'opportunité d'y apporter des adaptations liées à l'évolution du contexte local, à des priorités d'actions qui en découlent et des moyens mobilisables.

C'est dans ce cadre que les signataires ont décidé de préciser leurs priorités d'interventions respectives d'une part et les engagements partagés d'autre part.

I – PRIORITES D'INTERVENTIONS RESPECTIVES

ETAT :

Les priorités de l'Etat portent sur les domaines suivants :

- Education
- Emploi et insertion
- Prévention de la délinquance
- Santé

L'engagement financier annuel de l'Etat est soumis au vote de la Loi de Finances.

La répartition des enveloppes entre territoires prioritaires de la politique de la ville tiendra compte de leurs évolutions socio-économiques (diagnostique partagé) et de l'évaluation partenariale des actions qui y seront conduites.

Les autres signataires de l'avenant souhaitent s'engager en appui ou en complément de l'Etat sur les priorités suivantes :

VILLE DE VITROLLES :

La Ville rappelle qu'elle souhaite la prolongation des engagements du CUCS 2007-2009 et reconduit ses priorités :

- L'Habitat – l'Amélioration du cadre de vie – la Gestion urbaine et sociale de proximité
- Le Développement économique – l'insertion par l'activité économique - l'emploi et la formation
- La Prévention de la délinquance – la tranquillité publique – l'accès aux droits
- La Santé – la solidarité – le soutien à la parentalité
- La Réussite éducative - l'Egalité des chances - l'Accès à la culture

CONSEIL REGIONAL PROVENCE-ALPES COTE D'AZUR :

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a souhaité poursuivre son intervention en matière de Politique de la Ville et notamment sa participation aux Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS).

A cet effet, la Région propose à l'ensemble de ses partenaires, de mettre en place des Ateliers

Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Bouches-du-Rhône-66A rue Saint Sébastien-Tél. 04.91.00.57.00

2

Régionaux des Villes, instances participatives opérationnelles qui associeront l'ensemble des acteurs locaux et seront mises en place sur chacun des territoires concernés par la Politique de la Ville.

Ces instances auront pour mission d'orienter, d'accompagner et de dynamiser localement, l'action de la Région en matière de Politique de la Ville et notamment son intervention dans le cadre des différents CUCS.

Pour ce faire, la Région mobilisera ses moyens afin de soutenir aux côtés de ses partenaires des CUCS, des programmations d'actions au service d'un développement social urbain solidaire dans le cadre des grandes politiques régionales, Formation, Education et développement économique..., mais aussi au titre de ses politiques volontaristes des solidarités, des sports, de la culture, de la prévention de la délinquance ainsi que de la santé.

Dans ce cadre, l'Institution régionale s'attachera tout particulièrement à promouvoir les potentialités des territoires concernés dans une logique de développement et d'innovation sociale en favorisant des démarches de projet émanant des quartiers et de leurs habitants, avec la préoccupation de s'ouvrir par l'expérimentation aux apports de ce qui a pu être initié dans d'autres régions comme dans d'autres pays.

CONSEIL GENERAL DES BOUCHES-DU-RHONE

Le Conseil Général des Bouches du Rhône réaffirme sa volonté d'accompagner jusqu'en 2014, les acteurs du territoire dans le cadre des contrats urbains de cohésion sociale.

Il met l'accent sur ses priorités en matière d'éducation, d'insertion par l'emploi, de prévention.

Il mobilise au bénéfice des quartiers sensibles et de leurs habitants, certes des moyens financiers tant en Politique de la Ville qu'en droit commun, mais aussi des moyens humains présents sur le territoire Vitrollais.

COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

La Communauté du Pays d'Aix s'engage dans le cadre de ses compétences à soutenir la Commune de Vitrolles dans la mise en œuvre du CUCS ;

- **Au titre de sa compétence insertion et développement économique :**

Le développement économique et l'insertion constituent deux volets complémentaires qui permettent d'offrir à la fois de l'emploi aux chômeurs et une main d'œuvre qualifiée aux entreprises.

Concernant l'insertion des personnes en difficulté, la Communauté du Pays d'Aix interviendra par le biais du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi communautaire, et les publics issus des territoires inscrits en CUCS seront considérés comme prioritaires pour le PLIE.

- **Au titre de sa compétence habitat :**

La Communauté s'engage à participer aux opérations habitat de la Commune de Vitrolles répondant aux objectifs du Programme Local de l'Habitat communautaire, et poursuivre son soutien actif technique et financier au Projet de Renouvellement Urbain du quartier des Pins.

- **Au titre de sa compétence prévention de la délinquance** la Communauté interviendra dans le domaine de l'accès au droit et de l'aide aux victimes, dans le domaine de la médiation (médiation familiale et aide à la parentalité), dans le domaine de la prévention des conduites à risques (actions en lien avec la médecine scolaire, actions en faveur des élèves, renforcement de la prévention aux abords des établissements scolaires, soutien financier aux ateliers santé ville), dans le domaine de l'information et de la communication (soutien aux campagnes de sensibilisation ciblées).

Pendant toute la durée du CUCS et à la demande de la commune de Vitrolles, la CPA s'engage à examiner toutes les actions nouvelles présentées par la Ville à titre expérimental, dès lors qu'elles entreront dans ses champs de compétence, ou seront déclarées d'intérêt communautaire.

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

LE CHAMP D'INTERVENTION DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES SUR LA COMMUNE DE VITROLLES

La CAF organise ses interventions à partir des objectifs prioritaires suivants en lien direct ou indirect avec les principaux axes thématiques du CUCS (prévention, habitat /amélioration du cadre de vie, insertion ...)

1 / Faire de la vie familiale un espace d'épanouissement des parents et des enfants en prenant en compte les mutations de la famille en l'aidant à surmonter au mieux les événements déstabilisants (faits générateurs modifiant la situation familiale) en :

- Soutenant la fonction parentale par l'accompagnement social assuré par ses travailleurs sociaux et par l'activation des réseaux dédiés (CLAS, REAAP, LAEP ...)
- Soutenant les équipements de proximité (centres sociaux notamment)

2 / Aider les familles dans leur logement et leur environnement, espaces de cohésion familiale et sociale afin de leur permettre d'accéder ou de se maintenir dans un logement et un cadre de vie adapté à leurs besoins (solvabilisation par le versement des aides au logement, médiation avec les bailleurs pour lutter contre l'indécence et apurer les impayés de loyer en articulation avec les dispositifs partenariaux existants (FSL, CUCS, Commissions Expulsions, CPLD). Convention EHI sur Port de Bouc ...)

3 / Contribuer à l'inclusion sociale des familles vulnérables confrontées à des difficultés d'insertion sociale et professionnelle

- Orientation/ information/soutien (offre de service modulable et graduée) et accompagnement social des bénéficiaires de l'API et aujourd'hui du RSA majoré- avec enfants à charge de 0 à 3 ans par délégation du Conseil Général visant notamment à lever les freins à l'insertion (mode de garde ou autre problématique).

II - ENGAGEMENTS PARTAGES

La politique de la ville vise à réduire les écarts constatés entre les différents quartiers prioritaires. Les partenaires affirment donc leur volonté de favoriser une utilisation optimale des crédits et de rechercher une équité plus grande territoriale.

Ils s'attacheront à rechercher la meilleure articulation possible de l'ensemble des dispositifs mis en œuvre dans les quartiers prioritaires.

L'évaluation commune du CUCS fera l'objet d'une actualisation annuelle, permettant ainsi de favoriser son pilotage et, le cas échéant, son adaptation.

IL EST CONVENU :

ARTICLE 1 :

La convention CUCS signée entre les partenaires mentionnés ci-dessus est reconduite jusqu'au 31 décembre 2014, sauf en ce qui concerne le Conseil Régional PACA qui s'engage jusqu'au 31 décembre 2012.

ARTICLE 2 :

Les clauses du CUCS qui ne sont pas contraires au présent avenant restent en vigueur.

ARTICLE 3 :

Le Préfet délégué pour l'égalité des chances, le Maire de Vitrolles, et les autres signataires, le Président du Conseil Régional, le Président du Conseil Général, le Président de la Communauté du Pays d'Aix, le Directeur Général de la Caisse d'Allocations Familiales, le Directeur de l'AROHLM, sont chargés du pilotage et de la mise en œuvre de cet avenant

OBJET : Politique de la ville - Avenant au Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de la commune de Vitrolles - Autorisation de signature

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	136
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	136
Majorité absolue	69
Pour	136
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI



20 MARS 2012